



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Livret d'accueil

**2024 2025**

Le guide pratique  
des nouveaux personnels  
de l'académie

ENSEIGNANTS  
CHERCHEURS  
PERSONNELS DE DIRECTION  
CHEFS DE SERVICE  
ADMINISTRATIFS  
AGENTS DE SERVICE  
PERSONNELS TECHNIQUES  
OUVRIERS

...



# DÉCOUVREZ LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

.....

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**

**Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin**

Cme67@creditmutuel.fr – 03.90.41.65.15

**Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar**

Cme68colmar@creditmutuel.fr – 03.89.20.45.60

**Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse**

Cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03.89.36.64.40

# Sommaire

## 4 BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

- 4..... Édito
- 7..... Une académie  
sur deux départements  
Une académie  
de la région Grand Est
- 8..... L'académie de Strasbourg  
en chiffres
- 9..... Les établissements  
publics et privés  
sous contrat en 2023-2024

## 10 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- 10..... Le pilotage de l'académie
- 12..... Organigramme  
des services académiques
- 14..... Organigramme  
de la direction  
académique du Bas-Rhin
- 16..... Organigramme  
de la direction  
académique du Haut-Rhin
- 18..... Projet académique

## 21 LA VIE PROFESSIONNELLE

- 21..... Gérer votre carrière
- 24..... Vous êtes en situation  
de handicap ou d'inaptitude
- 26..... Santé et sécurité au travail
- 27..... Le traitement
- 30..... L'action sociale
- 32..... Prise en charge des frais  
de déplacement
- 34..... La formation
- 36..... Les acteurs qui vous  
accompagnent
- 40..... Processus de labellisation  
égalité professionnelle  
femmes-hommes et diversité

## 43 INFORMATIONS PRATIQUES

- 43..... Des outils, des services,  
des ressources pour vous aider
- 48..... Réseau Canopé
- 50..... Quelques sigles et acronymes
- 52..... Adresses
- 53..... Plan d'accès aux services  
du rectorat
- 54..... Calendrier des vacances  
scolaires et jours fériés  
2024-2025



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 9  
Tél. 03 88 23 37 23  
Le portail de l'Éducation  
nationale en Alsace  
[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)

**Rectorat de l'académie de Strasbourg**

Directeur de la publication Olivier Klein Conception graphique et mise en page Pierre Muller Photos © iStock Impression août 2024  
Nous remercions nos partenaires Crédit Mutuel Enseignant ; TER Grand Est ; Casden ; GMF.

**C**hères toutes, chers tous, je vous souhaite la bienvenue au sein de l'académie de Strasbourg, une académie singulière et dynamique. L'Éducation nationale est le premier employeur du territoire avec 31 000 personnels qui occupent des fonctions très diversifiées et indispensables au service public d'éducation. Les personnels de direction et d'inspection, les enseignants du premier et du second degré, les personnels de vie scolaire ainsi que les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé sont autant d'hommes et de femmes qui œuvrent quotidiennement, au sein des écoles, des établissements, des services départementaux et du rectorat pour la réussite de tous les élèves.

L'académie de Strasbourg est riche d'élèves aux profils et aux ressources très contrastés. Avec l'ensemble de la communauté éducative, vous contribuez à construire une école qui ne laisse aucun élève au bord du chemin. Cette égalité, nous la pensons à l'échelle du parcours de l'élève sur l'ensemble de sa scolarité.

La lutte contre le décrochage scolaire et la maîtrise des savoirs fondamentaux représentent un des enjeux majeurs de cohésion sociale pour notre système éducatif. Le déploiement des groupes de besoins en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, la mise en place de la prépa-seconde et la pérennisation des stages de seconde sont autant de mesures qui, de la maternelle au lycée, favorisent la réussite de tous les élèves.

Accompagner tous les élèves, c'est également s'adapter aux besoins et aux enjeux spécifiques de tous les territoires. Les réseaux d'éducation prioritaire, les



© Service communication du rectorat

“ [...] vous contribuez à construire une école qui ne laisse aucun élève au bord du chemin.

contrats locaux d'accompagnement, les territoires éducatifs ruraux et les cités éducatives constituent des dispositifs qui nous permettent collectivement

de proposer des réponses adaptées pour conduire tous les élèves vers des parcours de réussite.

Nous portons une attention toute

particulière à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire et les accompagnants d'élèves en situation de handicap permettent la scolarisation des élèves à besoins particuliers au sein des écoles et des établissements scolaires. Nous accordons également une attention particulière à l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire pour leur garantir la maîtrise fondamentale du français.

L'égalité, c'est aussi le droit, pour chaque élève, à une scolarité sereine et apaisée. L'académie de Strasbourg déploie une stratégie ambitieuse de lutte contre toutes les formes de violences, de haines et de discriminations. Nous

menons ainsi, avec de nombreux partenaires, un travail soutenu dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies qu'il nous faudra encore amplifier en cette rentrée. En matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, un observatoire a été créé et une équipe académique composée de formateurs, de membres de l'équipe mobile de sécurité et de spécialistes de la thématique se mobilisent pour offrir des réponses adaptées à chaque situation.

Terre d'apprentissage réputée, notre académie se caractérise par une relation école-entreprise riche et diversifiée. Le club école-entreprise, les bureaux des entreprises et les comités locaux école-entreprise sont autant d'acteurs qui concourent à ce dynamisme. L'académie de Strasbourg s'appuie sur un réseau de lycées professionnels en constante évolution qui offrent à leurs élèves des parcours d'excellence et de réussite, gage d'une future insertion professionnelle réussie.

L'académie de Strasbourg est également un formidable laboratoire d'innovations pédagogiques. Dans les écoles, collèges et lycées de l'académie, le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » a permis de développer 140 projets innovants apportant des réponses à des enjeux éducatifs identifiés. Je sais à quel point cette mission d'innovation et de formation des citoyennes et des citoyens de demain repose sur des femmes et des hommes mobilisés et dévoués.

Pour vous accompagner au mieux, nous mettons en place des mesures visant à améliorer le bien-être des personnels et restons à votre écoute. Depuis 2017, l'académie de Strasbourg prend part à la démarche de labellisation « Égalité


femmes/hommes et Diversité » et se mobilise pleinement dans le cadre de la transformation des services publics.

L'école académique de la formation continue vous offre l'opportunité de vous former tout au long de votre carrière. Les corps d'inspections sont également mobilisés pour vous guider et vous conseiller tout au long de votre carrière. Et surtout, nous ne devons jamais oublier l'importance du travail collectif pour relever le défi de nos missions. Que vous rejoignez une école, un établissement ou un service, l'intelligence collective et les échanges professionnels nous permettent, toujours, de répondre à l'ambition que porte l'École de la République.

Ce guide est le vôtre. Il esquisse un panorama général de notre académie pour vous accompagner au mieux dans vos nouvelles fonctions. Bienvenue à toutes et à tous dans notre académie. Merci pour votre engagement et merci d'avoir choisi cette belle mission de service public ! ■

Olivier Klein  
Recteur de l'académie de Strasbourg

Bienvenue à toutes et à tous  
dans notre académie.  
Je sais pouvoir compter  
sur vous comme vous pouvez  
compter sur moi.





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# SERVICES PUBLICS+



## NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

CONNECTEZ-VOUS À [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)



### + PROCHES

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et **bienveillance**, et dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur
- 2 Nous sommes **joignables** par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un **accompagnement** adapté à votre situation personnelle

### + EFFICACES

- 4 Nous vous **orientons** vers la personne compétente pour traiter votre demande
- 5 Vous recevez une **réponse** à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes **informés** sur l'avancement de votre dossier
- 6 Vous avez accès à nos **résultats** de qualité de service

### + SIMPLES

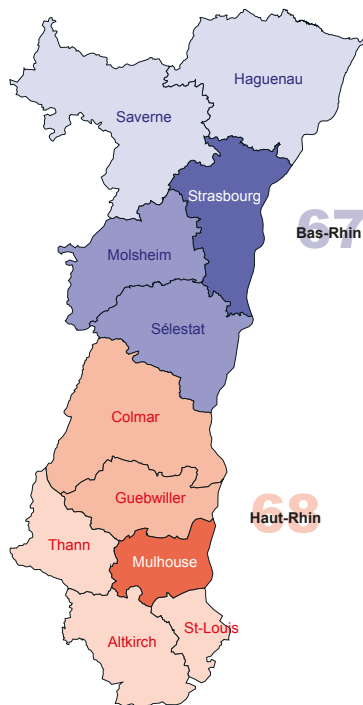
- 7 Vos **avis** sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
- 8 Nous développons en permanence **nos compétences** et nous **améliorons en continu**
- 9 Nous sommes **éco-responsables**

# Bienvenue dans l'académie de Strasbourg

## Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km<sup>2</sup>. Elle correspond au territoire de la collectivité européenne d'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Strasbourg
- Bassin Sud Alsace
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- limite district



# La région académique Grand Est

18 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de Nancy-Metz, également chancelier des universités, regroupe les académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg. Les recteurs d'académie pilotent au sein de leurs académies respectives la mise en œuvre de leurs politiques, notamment sur le plan pédagogique, de pilotage des écoles et établissements et de gestion des ressources humaines.

Le recteur de région académique est assisté d'une rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri).

La mise en place de la région académique se traduit par la création de services régionaux et de services interacadémiques, en application de la feuille de route commune.

**Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités, et recteur de Nancy-Metz**

Richard Laganier

**Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Esri) :**

Véronique Perdereau

**Recteur de l'académie de Reims**

Vincent Stanek



- Recteur de région académique et recteur d'académie, chancelier des universités
- Recteur d'académie

# L'académie de Strasbourg en chiffres

## Les élèves

**328 978 élèves en 2023-2024**, soit 2,7% de la population scolaire en France. 326 510 élèves attendus à la rentrée 2024

### Premier degré

Année 2023-2024 : 169 782 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat. Prévisions rentrée 2024 : 167 418 élèves

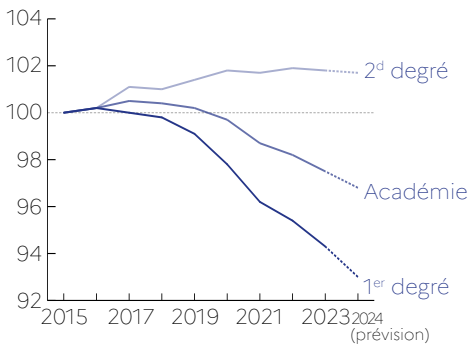
### Second degré

Année 2023-2024 : 151 724 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat. Prévisions rentrée 2024 : 151 598 élèves

### Formations post-bac

Année 2023-2024 : 7 472 étudiants (sections de technicien supérieur et assimilés, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA, DNMADE). Prévisions rentrée 2024 : 7 494 étudiants

## Évolution des effectifs (base 100 en 2015)



Source : constats de rentrée  
Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

**Le premier degré** correspond aux enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles maternelles et élémentaires.

**Le second degré** regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'agriculture).

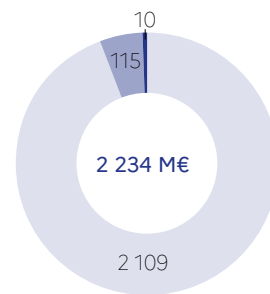
**Les formations post-bac** sont dispensées dans les lycées (sections de technicien supérieur [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, les écoles ou instituts spécialisés et dans les universités.

**DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion

**DSAA** : diplôme supérieur d'arts appliqués

**DNMADE** : diplôme national des métiers d'art et du design en trois ans

## Le budget 2023 de l'académie (en millions d'€)



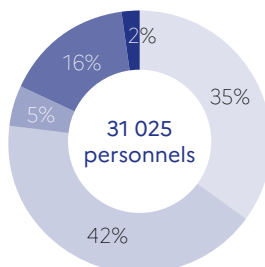
■ Dépenses de personnel  
■ Dépenses d'intervention  
■ Dépenses de fonctionnement courant et d'investissement

Source : Chorus

## Les personnels

au 30 novembre 2023

31 025 personnels  
10 756 enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré  
13 130 enseignants dans le 2<sup>d</sup> degré  
1 680 personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé  
4 967 personnels de vie scolaire  
492 personnels de direction  
et d'inspection



- Enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré
- Enseignants dans le 2<sup>d</sup> degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de direction et d'inspection

Champ : secteurs public et privé sous contrat  
hors personnel jeunesse et sport  
Sources : MENJ, systèmes d'information EPP, Agora, Agape -  
données issues de l'application BSA

## Les établissements publics et privés sous contrat en 2023-2024

**1280**  
écoles

public : 1 243  
privé : 37

**170**  
collèges

public : 146  
privé : 24

**1 CFA** académique

composé de  
35 sites de formation  
dont 21 UFA

**1 CFA** universitaire

**1 Érea**

Établissement régional  
d'enseignement adapté

**46**

lycées généraux  
et technologiques

public : 25  
privé : 21

**27**

lycées  
polyvalents

public : 27  
privé : 0

**23**

lycées  
professionnels

public : 16  
privé : 7

**1 école  
européenne**

de la maternelle  
au lycée

**1 lycée  
franco-  
allemand**

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg  
dans la brochure « Chiffres clés 2024-2025 »

# L'organisation de l'académie

## Le pilotage de l'académie

### Le recteur

L'académie est placée sous l'autorité du recteur, nommé par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentant du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, il met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Le cabinet, qui comprend le service communication, est directement rattaché au recteur.

### Les services du rectorat

La **secrétaire générale d'académie** est responsable, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de deux pôles :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens.

### Les conseillers du recteur

Ils sont placés sous l'autorité du recteur : la directrice de la pédagogie, le chef du service académique de l'information et de l'orientation (Csaio) ; les délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) ; aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv) ; au numérique (Dane) ; à la

formation des personnels (E AFC) ; la conseillère à l'innovation (Cardie) ; au premier degré ; le conseiller technique établissements vie scolaire ; les conseillères des secteurs infirmier, médical et social ; l'ingénieur régional de l'équipement (IRE).

Les missions de certains de ces conseillers relèvent également de la région académique.

## Les services départementaux

### Les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen)

dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés. Ils sont adjoints et délégués du recteur, qu'ils représentent à l'échelon départemental.

Dans ce cadre, ils appliquent la stratégie académique et prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

## Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes ainsi que tous les personnels enseignants et d'éducation (stagiaires, titulaires, contractuels). Seuls ou à plusieurs, ils sont en charge de dossiers thématiques et transversaux. Ils entretiennent des liens avec l'inspection générale. Ils ont également une mission de conseil du recteur et d'évaluation des établissements et des écoles.

**Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)**, sous l'autorité du recteur, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie générale et technologique.

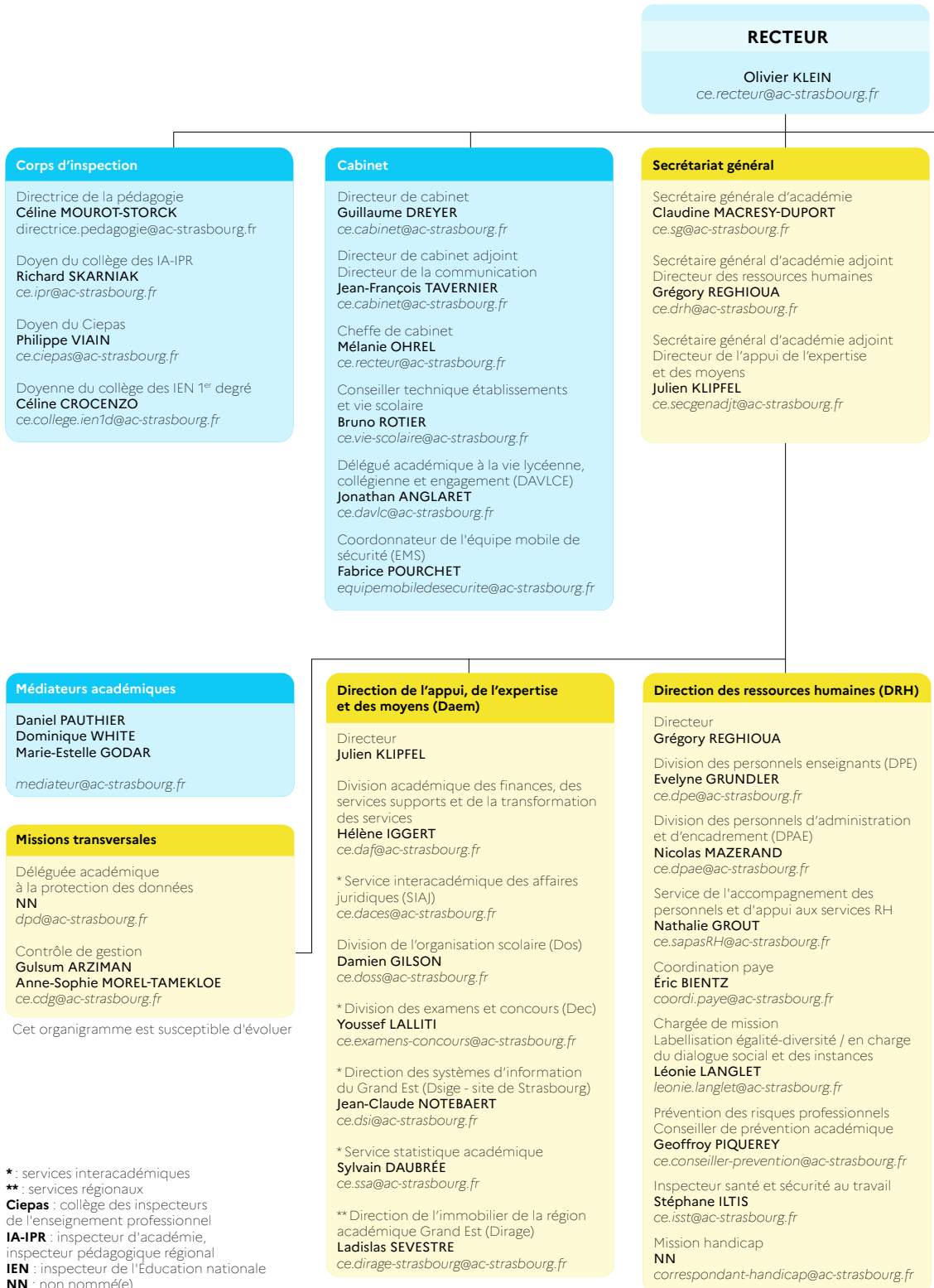
**Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG)** remplissent les mêmes fonctions que les IA-IPR dans l'enseignement professionnel. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

**Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré (IEN)**, sous l'autorité des DASEN, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

“ *Le territoire de l'académie est subdivisé en 36 circonscriptions, dont 8 à Strasbourg, 3 à Mulhouse et 1 à Colmar.* ”

# Organigramme des services académiques

Rentrée 2024



\* : services interacadémiques

\*\* : services régionaux

**Ciepas** : collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel

**IA-IPR** : inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

**IEN** : inspecteur de l'Éducation nationale

**NN** : non nommé(e)

### Conseillers techniques et délégations académiques

École académique de la formation  
continue (EAFC)

**Emmanuelle PERNOUX-METZ**  
*ce.eafc@ac-strasbourg.fr*

\*\* Service académique de l'information  
et de l'orientation (SAIO)

**Christian CHARDIN**  
*ce.saio@ac-strasbourg.fr*

\*\* Délégation régionale académique  
à la formation professionnelle initiale  
et continue (Draafpic)

**Florent ROCHEDIX**  
*ce.dafpic@ac-strasbourg.fr*

\*\* Délégation académique au numérique  
pour l'éducation (Dane)

**Sébastien LORENTZ**  
*ce.dane@ac-strasbourg.fr*

\*\* Délégation académique aux relations  
internationales et aux langues vivantes  
(Darilv)

**Isabelle WOLF**  
*ce.darilv@ac-strasbourg.fr*

GIP FCIP Alsace

**Michaël GRANDGEORGE**  
*ce.dafpic@ac-strasbourg.fr*

Délégation académique  
à l'action culturelle (Daac)

**Peggy GATTONI**  
*ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr*

Centre académique pour la scolarisation  
des élèves allophones nouvellement  
arrivés (Casnav)

**Hélène MARTINET**  
*casnav@ac-strasbourg.fr*

Conseillère académique recherche  
développement, innovation  
et expérimentation (Cardie)

**Catherine LALLEMENT**  
*ce.cardie@ac-strasbourg.fr*

Conseiller technique réussite éducative

**Christophe GLEITZ**  
*christophe.gleitz@ac-strasbourg.fr*

Médecin conseillère technique

**Camille PFLEGER**  
*ce.santesocial@ac-strasbourg.fr*

Infirmière conseillère technique

**Léone JUNG**  
*ce.santesocial@ac-strasbourg.fr*

Conseillère technique du service social

**Jeannine EL ALLALI**  
*ce.santesocial@ac-strasbourg.fr*

### Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Bas-Rhin

Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale  
**Jean-Pierre GENEVIÈVE**

Inspectrice d'académie  
Directrice académique adjointe  
des services de l'Éducation nationale  
**Marion DUBOIS-PAGER**

Secrétaire générale  
**Béatrice VINCENT**  
*ce.sg67@ac-strasbourg.fr*

Adjointe à l'IA-Dasen du Bas-Rhin  
en charge du 1<sup>er</sup> degré  
**Marie RÖGLER**  
*ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr*

### Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Haut-Rhin

Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale  
**Nicolas FELD-GROOTEN**

Inspecteur d'académie  
Directeur académique adjoint  
des services de l'Éducation nationale  
**Stéphane JACH**

Secrétaire générale  
**Armelle KHEDER**  
*i68sg@ac-strasbourg.fr*

Adjoint à l'IA-Dasen du Haut-Rhin  
en charge du 1<sup>er</sup> degré  
**Vincent MICHELAT**  
*i68cab@ac-strasbourg.fr*

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

# Organigramme de la DSDEN du Bas-Rhin (67)

## Directrice académique adjointe des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Marion DUBOIS-PAGER  
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

## Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Jean-Pierre GENEVIÈVE  
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

## Adjointe au directeur académique, chargée du 1<sup>er</sup> degré

Marie ROGLER  
ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

## Conseillères techniques

Mission de promotion de la santé des élèves

NN, médecin  
Marie-Claire DOLEANS, infirmier  
ce.med67@ac-strasbourg.fr

Service social en faveur des élèves

Laure BRONCHARD  
ce.social-eleves@ac-strasbourg.fr

## Secrétaire générale

Béa VINCENT  
ce.sg67@ac-strasbourg.fr  
Assistante de la secrétaire générale  
Armelle MENETREY

## Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation

Delphine GOUSSAULT  
ce.i-en-io67@ac-strasbourg.fr

## Cabinet

Cheffe de cabinet  
Marie PINATELLE-DAVAZ  
ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr  
Assistant du Dasein & de la Daasein  
NN

## Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés du service de l'école inclusive

ienash67@ac-strasbourg.fr

Véronique WEIBEL  
Mike NOEPPPEL

Responsable du pôle recrutement et formation

Caroline DREGER  
bureau.aesh67@ac-strasbourg.fr

## Service départemental jeunesse engagement et sport (SDJES)

ce.sdjes67@ac-strasbourg.fr

Chef de service  
François SCHMITT  
Adjoint au chef de service  
Jacques GENGEMBRE

## Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'enseignement technique

Anne WOHNHASS, IEN-ET

## Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'instruction en famille

Jean-François BOHY, IEN-IEF

## Division des moyens, de l'aide au pilotage et des indicateurs (Mapi)

ce.moyens67@ac-strasbourg.fr

Chef de division  
Karl SZARVAS  
Adjointe au chef de division  
Caroline BOTTEMER

## Division 1<sup>er</sup> degré (D1D) : Anne JULLIÈRE

ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Bureau de la gestion collective du personnel enseignant  
Nathalie REGNOUF  
Bureau de la formation initiale et continue  
Peggy KREMP-ARCHER

## Division des élèves (Divel) : Nadia KLEIN

Adjointe : Caroline HULLAR  
ce.vie-scolaire67@ac-strasbourg.fr

Pôle actions éducatives  
Valérie VENANCE  
Pôle affectations  
Lycées : Najiba EL-BAZ  
Collèges : Priscilla NODINOT  
Pôle suivi de la scolarité (IEF - Absentéisme)  
Juliette ROYE  
Pôle enseignement adapté et handicap  
Michaëla FOY

## Plateforme académique de gestion administrative et financière des AESH

ce.aesh@ac-strasbourg.fr

Christelle VIAUD

## Plateforme académique de gestion individuelle des professeurs des écoles

Perrine BEFADI

## Missions transversales

Pôle harcèlement  
Aurélien HABERER  
pole.harcelement67@ac-strasbourg.fr

Politique de la ville et éducation prioritaire  
Raphaël WERLE  
ce.politiquedelaville-educationprioritaire@ac-strasbourg.fr

Prévention de la violence  
Albane BINI  
ce.preventionviolence67@ac-strasbourg.fr

Conseillère prévention santé et sécurité au travail, coordinatrice risques majeurs  
Elen LE PORT  
conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr

Remplacement  
Florence GILBERT

Enseignement des langues  
Frédéric BOISSARD

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr  
Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / SEI / IEF : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / enseignement technique / service de l'école inclusive / instruction en famille  
NN : non nommé(e)

# Organigramme des inspections DSDEN du Bas-Rhin (67)

Adjointe au directeur académique,  
chargée du 1<sup>er</sup> degré

Marie ROGLER  
[ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr)

Secrétariat

Marie-José KETTERER

## Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Service de l'école inclusive  
**Véronique WEIBEL**  
**Mike NOEPPEL**  
[ienash67@ac-strasbourg.fr](mailto:ienash67@ac-strasbourg.fr)

Erstein  
**Céline CROCENZO**  
[ien.erstein@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.erstein@ac-strasbourg.fr)

Eurométropole Nord  
**Kelly RAIERI**  
[ien.eurometropole.nord@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.eurometropole.nord@ac-strasbourg.fr)

Eurométropole Sud-Ouest  
**Eric CHAILLOT**  
[ien.eurometropole.nord-sud@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.eurometropole.nord-sud@ac-strasbourg.fr)

Haguenau Nord  
**Serge SACCUCCI**  
[ien.haguenau.nord@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.haguenau.nord@ac-strasbourg.fr)

Haguenau Sud  
**Marie MARTINEZ-TROADEC**  
[ien.haguenau.sud@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.haguenau.sud@ac-strasbourg.fr)

La Wantzenau-Rhin  
**Franck ARDOUIN**  
[ien.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr)

Molsheim  
**Marion LIENHART-SCHEBELEN**  
[ien.molsheim@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.molsheim@ac-strasbourg.fr)

Obernai  
**Anne GASSER**  
[ien.obernai@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.obernai@ac-strasbourg.fr)

Saverne  
**Sabelline GENUUEL**  
[ien.saverne@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.saverne@ac-strasbourg.fr)

Sélestat  
**Cathy CHARVET**  
[ien.selestat@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.selestat@ac-strasbourg.fr)

Strasbourg 1  
**Anne TARAN**  
[ien.strasbourg1@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg1@ac-strasbourg.fr)

Strasbourg 2 + privé  
**Patricia ECKERT**  
[ien.strasbourg2-prive@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg2-prive@ac-strasbourg.fr)

Strasbourg 3  
**Virginie MEYER**  
[ien.strasbourg3@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg3@ac-strasbourg.fr)

Strasbourg 4  
**Véronique WILLIG**  
[ien.strasbourg4@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg4@ac-strasbourg.fr)

Strasbourg 5  
**Malika IFFER**  
[ien.strasbourg5@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg5@ac-strasbourg.fr)

Strasbourg 6  
**Peggy KILHOFFER**  
[ien.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr)

Strasbourg 7 + international :  
**Frédéric FISCHER**  
[ien.strasbourg7-international@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.strasbourg7-international@ac-strasbourg.fr)

Truchtersheim-Kochersberg  
**Nadine BASTIEN**  
[ien.truchtersheim.kochersberg@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.truchtersheim.kochersberg@ac-strasbourg.fr)

Vosges du Nord  
**Karine SCHIESTEL**  
[ien.vosgesdunord@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.vosgesdunord@ac-strasbourg.fr)

Wissembourg  
**Marie Madeleine KIEFFER**  
[ien.wissembourg@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.wissembourg@ac-strasbourg.fr)

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

# Organigramme de la DSDEN du Haut-Rhin (68)

## Adjoint au directeur académique, chargé du 1<sup>er</sup> degré

Vincent MICHELAT  
ce.0681567j@ac-strasbourg.fr

## Conseillers techniques

Responsable du service infirmier  
Sabine MULLER DUFAY  
sante-68@ac-strasbourg.fr  
Adjointe  
Camille PFAFF  
ce.social-eleves68@ac-strasbourg.fr  
Responsable du service social en faveur  
des élèves  
Delphine MEYER  
ce.social-eleves68@ac-strasbourg.fr  
Cheffe de bureau service médical et  
social en faveur des élèves  
Marie-Luce BALP-RIVALS  
marie-luce.balp@ac-strasbourg.fr

## Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé du Carré régalien

Romain BERNAUD, IEN-IEF  
romain.bernaud@ac-strasbourg.fr

## Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Nicolas FELD-GROOTEN  
i68cab@ac-strasbourg.fr

## Secrétaire générale Chef des services administratifs

Armelle KHEDER  
i68cab@ac-strasbourg.fr

## Service départemental jeunesse engagement et sport

Thomas GUTHMANN / adjoint : Laurent DUPUY  
ce.sdjes68@ac-strasbourg.fr

## Chef de cabinet

Renaud ROGLER  
i68cab@ac-strasbourg.fr

## Directeur académique adjoint des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Stéphane JACH  
i68cab@ac-strasbourg.fr

## Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien GAND, IEN-IO  
sebastien.gand@ac-strasbourg.fr

## Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la scolarisation des élèves handicapés

Jérôme CONROY, IEN-ASH  
ce.0680102S@ac-strasbourg.fr

## Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'enseignement technique

Cécile REINBOLT  
cecile.reinbolt@ac-strasbourg.fr

## Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'enseignement préélémentaire

Fabienne GANZITTI

## Plateforme académique des frais de déplacements

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Audrey MAETZ  
ce.pplateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr

## Plateforme académique des bourses scolaires

Hélène GUÉQUIÈRE / adjointe : Martine KLEM  
ce.bourses@ac-strasbourg.fr

## Plateforme académique service civique et gestion administrative AESH68

Stéphanie MATHIEU  
ce.pplateforme-contratsaides@ac-strasbourg.fr

## Service social des personnels

Magali STOFFER  
magali.stoffer@ac-strasbourg.fr  
Emmanuelle VERDANT  
emmanuelle.verdant@ac-strasbourg.fr

## Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1<sup>er</sup> degré

Sylvie PHILIPPE / adjointe : Aline DESCAMPS  
i68d1@ac-strasbourg.fr  
Gestion collective des pers. du 1<sup>er</sup> degré  
Hervé CAROL  
Moyens et pilotage de l'enseignement  
public du 1<sup>er</sup> degré  
Catherine BOUILLET  
Formation initiale et continue  
Laurence HUMBERT

## GRH de proximité

Valérie COUTRET / ce.rhp68@ac-strasbourg.fr

## Conseiller pédagogique départemental EPS

William BEHAGUE / i68cpdeps@ac-strasbourg.fr

## Conseillère prévention, référente sûreté

Marilyne BUESSLER  
conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr

## Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL  
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr  
Pôle collège  
Pauline SCHIRRA-ARNOLD  
pole.college68@ac-strasbourg.fr  
Pôle lycée  
Isabelle PIRETO  
bureau.eleve68@ac-strasbourg.fr  
Pôle difficultés de l'élève : NN  
difficultes.eleve68@ac-strasbourg.fr  
Pôle actions pédagogiques : Julia MOUTEL  
actions.pedagogiques68@ac-strasbourg.fr

## Affaires générales

Karine GEOFFRAY-DAUGÉ  
Ressources humaines  
Frédérique MUNIER  
i68brh@ac-strasbourg.fr  
Affaires financières  
Marilyne BUSCH  
i68finan@ac-strasbourg.fr

## Missions transversales

Suivi bilinguisme du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré  
Caroline KEMPF-OU-SAIDENE  
caroline.kempf@ac-strasbourg.fr  
Casnav : Pauline DIETRICH  
pauline.dietrich@ac-strasbourg.fr  
Persévérance scolaire : Céline SCHERTZER  
celine.schertzer@ac-strasbourg.fr

Technologies de l'information  
et de la communication  
Laurent KLUKASZEWSKI  
laurent.klukaszewski@ac-strasbourg.fr  
Cellule formation initiale et continue  
Marie-Véronique MARCHEGIANI  
m-veronique.marchegiani@ac-strasbourg.fr

Sybil KUTTNER  
sybil.kuttler@ac-strasbourg.fr  
Chargée académique du dossier secourisme  
Marie-Odile SAPTE  
marie-odile.sapte@ac-strasbourg.fr

Adresse postale : 52-54 avenue de la République - BP 60092 - 68017 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 21 56 56 / Mél : i68courrier@ac-strasbourg.fr  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-IO / ET / ASH : inspecteur de l'Éducation nationale – information-orientation / enseignement technique / adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés  
NN : non nommé(e)

# Organigramme des inspections DSDEN du Haut-Rhin (68)

**Adjoint au directeur académique,  
chargé du 1<sup>er</sup> degré**

Vincent MICHELAT  
[i68cab@ac-strasbourg.fr](mailto:i68cab@ac-strasbourg.fr)

**Secrétariat**

Perrine SIDOLLE

**Inspecteurs de l'Éducation nationale,  
chargés de circonscription**

Altkirch  
**Marie TROADEC**  
[ce.0680124R@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680124R@ac-strasbourg.fr)

Andolsheim  
**Magali BERGER-SAUNIER**  
[ce.0681986P@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681986P@ac-strasbourg.fr)

Colmar  
**Nathalie BURGET**  
[ce.0680119K@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680119K@ac-strasbourg.fr)

Guebwiller  
**Fabienne TRICOTET**  
[ce.0680121M@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680121M@ac-strasbourg.fr)

Illfurth  
**Fabienne GANZITTI**  
[ce.0682040Y@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0682040Y@ac-strasbourg.fr)

Ingersheim  
**Michèle SCHILLINGER**  
[ce.0680120L@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680120L@ac-strasbourg.fr)

Mulhouse 1  
**Catherine METZ**  
[ce.0680122N@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680122N@ac-strasbourg.fr)

Mulhouse 2  
**David TOURNIER**  
[ce.0680123P@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680123P@ac-strasbourg.fr)

Mulhouse 3  
**Rémy KOZLIK**  
[ce.0682027J@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0682027J@ac-strasbourg.fr)

Riedisheim  
**Céline VIDAL-OLIVIER**  
[ce.0681791C@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681791C@ac-strasbourg.fr)

Saint-Louis  
**Sarah HINTERLANG**  
[ce.0681751J@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681751J@ac-strasbourg.fr)

Thann  
**Delphine KAUFMANN**  
[ce.0680125S@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680125S@ac-strasbourg.fr)

Wintzenheim  
**David CAILLEAUX**  
[ce.0681759T@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681759T@ac-strasbourg.fr)

Wittelsheim  
**Marie PERPINA**  
[ce.0681709N@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681709N@ac-strasbourg.fr)

Wittenheim  
**Christèle BARLÉON**  
[ce.0681349X@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0681349X@ac-strasbourg.fr)

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

# Préau



Soutenu  
par



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Améliorons votre quotidien **ensemble**

Culture

Loisirs et tourisme

Sport

Vie quotidienne

Inscription  
**GRATUITE**

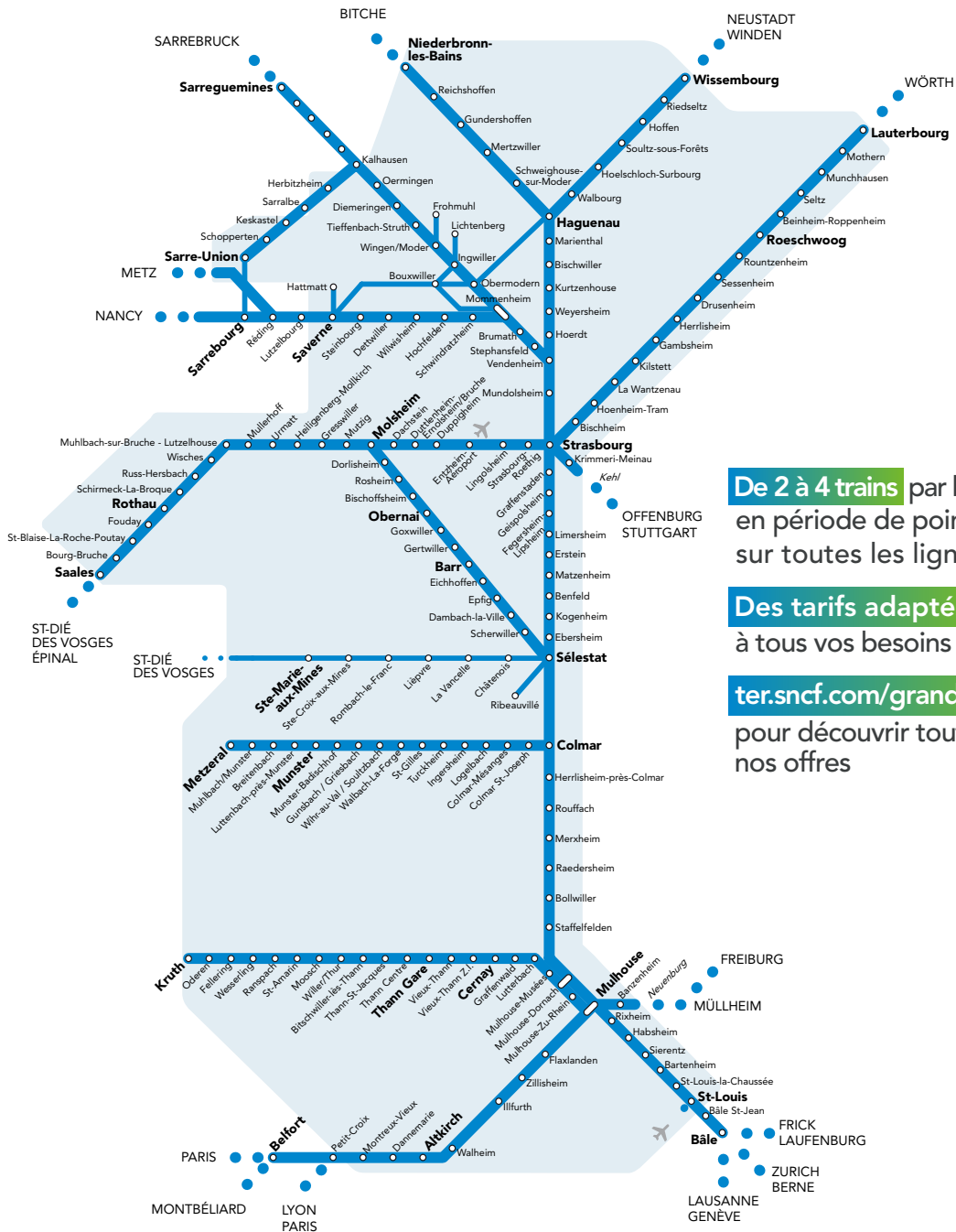
Des prestations  
variées à tarif préférentiel.

Accès gratuit et illimité à la  
médiathèque **Préau** :  
**cinémathèque, presse, musique,  
formations personnelles...**



[preau.education.fr](http://preau.education.fr) | [contact@preau.education.fr](mailto:contact@preau.education.fr) | 01 57 97 87 87

# TER Fluo, la solution pour vos déplacements en Alsace



De 2 à 4 trains par heure en période de pointe sur toutes les lignes

Des tarifs adaptés à tous vos besoins

[ter.sncf.com/grand-est](http://ter.sncf.com/grand-est) pour découvrir toutes nos offres



# La vie professionnelle

## Gérer votre carrière

La direction des ressources humaines regroupe notamment deux services de gestion administrative qui assure le suivi des carrières et des rémunérations des personnels de l'enseignement public exerçant dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire) et des personnels de l'enseignement privé sous contrat des premiers et seconds degrés ; ainsi qu'un service académique de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services de ressources humaines.

### **Vous êtes enseignant du second degré dans l'enseignement public ou du premier et du second degré dans l'enseignement privé sous contrat**

Vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE).

[ce.dpe@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe@ac-strasbourg.fr)

03 88 23 39 50

Chaque portefeuille de disciplines ou portefeuille d'établissements (pour l'enseignement privé sous contrat) est administré par un gestionnaire, qui sera votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

**DPE 1 :** enseignants titulaires des disciplines littéraires, linguistiques, artistiques et de l'enseignement religieux ;

**DPE 2 :** enseignants titulaires des disciplines scientifiques, technologiques et de l'éducation physique et sportive ;

**DPE 3 :** enseignants contractuels (y compris alternants), maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue et titulaires sur zone de remplacement (uniquement pour les affectations en remplacement ou suppléance), CPE,

psy-EN contractuels, AED en CDI ;

**DPE 4 :** enseignement privé sous contrat du premier et du second degré ;

**DPE 5 :** gestion collective, gestion individuelle des professeurs documentalistes, CPE et psy-EN titulaires.

Le secrétariat de votre établissement peut vous indiquer les coordonnées de votre gestionnaire.

### **Un espace web pour suivre votre carrière**

pour les enseignants du premier et du second degré public, pour les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat. Après authentification, vous pourrez consulter votre dossier administratif ; vous informer sur vos perspectives de carrière ; compléter votre CV ; vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutations (les opérations de mutations ne sont pas gérées via I-Professionnel dans l'enseignement privé), et consulter le résultat. I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena.

## **Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement**

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).  
[ce.dpae@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpae@ac-strasbourg.fr)  
03 88 23 38 81

**DPAE 1** : personnels d'inspection et de direction.

**DPAE 2** : personnels d'administration, techniques, de santé (médecins et infirmiers) et sociaux.

En vous connectant au *Portail agent* (*Arena > Gestion des personnels > Mon portail agent*), après authentification sur Arena, vous aurez accès à votre dossier administratif, avec la procédure à suivre pour retrouver votre Numen ; votre situation personnelle ; votre parcours ; la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

**DPAE 3** : bureau de l'action sociale, des accidents de travail et maladies professionnelles et des pensions  
La section de l'action sociale répond à vos questions que vous pouvez adresser à :  
[ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr)

Les déclarations d'accidents de travail et maladies professionnelles sont à adresser à :  
[accidents.rectorat@ac-strasbourg.fr](mailto:accidents.rectorat@ac-strasbourg.fr)

**Vous préparez votre retraite (tous personnels)** : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE3)  
[retraite@ac-strasbourg.fr](mailto:retraite@ac-strasbourg.fr)  
et à la DPE4 pour l'enseignement

privé sous contrat.  
[ce.dpe4@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe4@ac-strasbourg.fr)

**Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière**, adressez-vous au service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH (accès par proxIRH, via ARENA).

## **Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire**

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- professeur des écoles stagiaire (PE) ;
- professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

Pour les personnels affectés dans le second degré (PLC, les PLP et les CPE), les affectations, mutations, promotions et salaires relèvent de la : division des personnels enseignants ([ce.dpe@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe@ac-strasbourg.fr)).

## **Vous êtes professeur des écoles stagiaire**

Les **affectations et les opérations de gestion collective** sont gérées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les **opérations de gestion individuelle** (rémunération, situation familiale,

congés, etc.) sont gérées par le service académique de gestion individuelle des professeurs des écoles (SAGIPE) situé à la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat. Votre année de stage se déroule sous l'autorité du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

### **Vous êtes accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)**

**Pour toute question de ressources humaines** (carrière, missions, formation, etc.) veuillez contacter le service de gestion AESH de votre DSDEN :

**Bas-Rhin :**

*bureau.aesh67@ac-strasbourg.fr*  
03 88 45 92 41

**Haut-Rhin :** *aesh68.gestion-admin@ac-strasbourg.fr*  
03 89 21 56 39/45

**Pour toute question administrative ou de rémunération**, veuillez contacter votre gestionnaire.

### **Accompagnement de l'entrée dans le métier**

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

<https://www.ac-strasbourg.fr/ea-fc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>

Si vous êtes professeur des écoles stagiaire, vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux espaces réservés sur le site de votre DSDEN :

[www.ac-strasbourg.fr/dsden67](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden67)  
[www.ac-strasbourg.fr/dsden68](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden68)

# Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap de la façon suivante : « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. La loi prend en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif et psychique.

## Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur-pompier, victime d'attentat...);
- les titulaires de la *carte d'invalidité* ou de la *carte mobilité-inclusion* avec la mention *invalidité* ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- l'agent reconnu inapte aux fonctions d'enseignement.

## La correspondante handicap académique

Elle est à disposition de tous les personnels pour les difficultés liées à une situation de handicap reconnue ou pouvant être reconnue dans le cadre de l'activité professionnelle. Elle intervient avec le consentement des agents sur quatre axes majeurs :

- le maintien dans l'emploi : étude de poste, information sur les droits, prise en charge financière de l'aménagement de poste sous certaines conditions ;
- le recrutement des BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ;
- la sensibilisation sur les situations de handicap ;
- l'information sur la reconnaissance de la situation de handicap.

## Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration

professionnelle et le maintien dans l'emploi : aménagements matériels et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve d'en remplir les conditions), etc.

En savoir plus : [www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html](http://www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html)

### **Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?**

En téléchargeant sur le site de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire *Cerfa n°15692\*01*  
[annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html](http://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html)  
ou  
[annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html](http://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html)

### **Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?**

En transmettant le justificatif d'éligibilité à la mission handicap ou à votre gestionnaire.

### **Vos contacts dans l'académie de Strasbourg :**

Le correspondant handicap académique : 03 88 23 38 65  
Son assistant : 03 88 23 36 32  
*Correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr*

### **Les référents handicap**

#### **Dans le Bas-Rhin**

Anne Jullière : 03 88 45 92 12

Anne Laurence Kretz : 03 69 20 93 36

#### **Dans le Haut-Rhin**

Mireille Schmitt : 03 89 21 56 44



# Santé et sécurité au travail

La *santé et sécurité au travail* (SST) a pour objectif la prévention et la protection de la santé et de la sécurité des personnels. La démarche est pluridisciplinaire et vise à supprimer ou à réduire les risques auxquels ils sont exposés lors de l'exercice de l'activité professionnelle. Des actions de prévention sont mises en place comme la formation des personnels et l'évaluation des risques à travers l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un programme de prévention.

## Les différents acteurs de prévention

### Le conseiller de prévention académique (CPA) et les conseillères de prévention départementales (CPD)

Ils sont en charge de la prévention des risques professionnels. Le CPA anime et coordonne le réseau *santé sécurité au travail* composé des conseillères de prévention départementales, des assistants de prévention des collèges, lycées et des services, en liaison avec l'inspecteur santé sécurité au travail. Les CPD assurent l'animation et la coordination au niveau du département et conseillent les écoles avec l'appui des assistants de prévention de circonscription.

### Les assistants de prévention

Ils conseillent le chef de service dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail. Ils veillent notamment à la bonne tenue des registres de santé sécurité au travail (RSST) et participent à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

### L'inspecteur santé sécurité au travail (ISST)

Il contrôle les conditions d'application des règles en matière de santé et sécurité et propose au chef de service intéressé toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

### Le psychologue du travail

Rattaché au service de l'accompagnement des personnels et d'appui aux services RH (sapas-RH), il est en charge de la prévention des risques psychosociaux et du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

### Le service de médecine de prévention

Les médecins du travail interviennent dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale. Ils ont un rôle de conseil auprès de l'administration et des agents, assurent notamment le suivi des personnels et sollicitent les aménagements de poste de travail.

### Les formations spécialisées des CSA

Leur rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Elles veillent à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Retrouvez tous les contacts et les listes des représentants des personnels sur Partage (voir p. 43)

<https://partage.ac-strasbourg.fr>, rubrique « Vie de l'agent », page « Santé et sécurité au travail ».

## Le traitement

La direction régionale des finances publiques verse votre traitement, à terme échu, environ trois jours ouvrables avant la fin de chaque mois.

Votre dossier, remis lors de votre prise de poste, doit être constitué :

- d'une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière ;
- de deux relevés d'identité bancaire ;
- d'une copie de votre carte vitale ;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), d'une copie du livret de famille et d'une attestation de non-perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que de l'attestation Caf (à partir de 2 enfants).

**Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.**

**Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 3 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.**

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète (le versement d'un acompte ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin de paye. L'acompte figurera sur le bulletin suivant).

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.

“ La MGEN procède au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

**Votre centre départemental MGEN dépend de votre lieu d'affectation MGEN 67**

Centre de service - Crystal Park (Espace européen de l'entreprise), 1 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim

Ou : 2 rue du Vieux Marché aux Vins - 67000 Strasbourg

**MGEN 68**

10 rue Gustave Hirn  
68200 Mulhouse

Tél. 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

### Vos bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, **vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne** dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) sur [ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)

**Pour créer votre espace personnel,  
munissez-vous de :**

- votre numéro de sécurité sociale ;
- du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé ;
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle).

**Après avoir créé votre espace  
personnel, vous pourrez :**

- consulter vos bulletins de paye ;
- consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels ;
- consulter votre compte individuel de retraite et en demander la correction ;
- obtenir une simulation de retraite ;
- suivre l'avancée du traitement de votre dossier.

# COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

*Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique*

Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre Délégitation CASDEN  
1 Quai Kléber  
67000 Strasbourg

Retrouvez toute l'actualité du monde de l'éducation, sur le magazine en ligne [www.vousnousils.fr](http://www.vousnousils.fr)



[casden.fr](http://casden.fr)  
Coût de connexion  
selon votre opérateur



Retrouvez-nous  
chez

BANQUE  
POPULAIRE **TX**

# L'action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (Pim), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (Asia). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

## Qui peut en bénéficier ?

**Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale** en activité rémunérés sur le budget de l'État.

**Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.**

**Les agents contractuels de droit public** rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les Pim (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les Asia et les aides financières.

**Les assistants d'éducation (AE)** sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leur sont pas ouvertes.

**Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH),** recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois.

**Les fonctionnaires retraités.**

**Les ayants cause.**

## Quelles prestations ?

**Les aides financières :** secours urgents et exceptionnels ; prêts à court terme à caractère social, sans intérêt.

**L'aide aux études des enfants :** aide accordée pour l'année universitaire, au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles. Elle est accordée pour trois années d'études maximum par enfant.

**L'installation et le logement :** aide à l'installation des personnels ; aide à l'accès au logement ; logement des fonctionnaires (demande de logement temporaire : partenariat avec Action Logement et le Crous / demande de logement social : partenariat avec Action Logement et CDC Habitat Social).

**Loisirs et culture :** subventions pour des séjours d'enfants ; voyages scolaires ; séjours en camping ; carte Cezam, chèques vacances.

**La garde d'enfants de moins de six ans :** aide sous forme de chèque emploi service universel (Cesu).

**Les enfants handicapés :** allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions ; allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ; séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ; participation aux frais de séjours en centres familiaux de



vacances agréés (moins de 20 ans).

**La subvention repas :** accordée aux agents en activité dont l'indice nouveau majoré (INM) est inférieur ou égal à 539 et qui déjeunent dans un restaurant administratif ou inter administratif ayant passé une convention avec le rectorat.

Dispositif collectif "actions mises en œuvre par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)".

### **Vos contacts**

#### **Bureau de l'action sociale**

Tél. 03 88 23 35 85

ou 03 88 23 35 89

[ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr)

<https://partage.ac-strasbourg.fr/>

#### **Accueil physique**

27 bd Poincaré, Strasbourg  
bureau 211

### **Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN.**

Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignez-vous auprès de la section du département de votre lieu d'exercice.

#### **Section du Bas-Rhin**

Accueil physique : centre de service,  
1 avenue de l'Europe – Schiltigheim,  
lundi : 10h-12h / 13h-17h30, et du  
mardi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h30

#### **Section du Haut-Rhin**

Accueil physique :  
10 rue Gustave Hirn – Mulhouse,  
lundi au vendredi : 9h-17h30

#### **Accueil téléphonique : 3676**

(service gratuit + prix d'un appel)  
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

# Prise en charge des frais de déplacement

## Une question ? À qui m'adresser et comment ?

### Quotidien : trajets domicile / travail

Deux dispositifs existent :

- **prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement** correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;
- **forfait mobilités durables.**

**Contact :** votre gestionnaire RH

**Demande de prise en charge :**

- télécharger le formulaire sur [https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbg-prod\\_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement](https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbg-prod_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement)
- transmettre le formulaire dûment rempli accompagné des pièces justificatives au service concerné.



### Déplacements professionnels

#### Dans le cadre d'une formation

Vous êtes	Service concerné	Contact	Demande de prise en charge
Personnel du 1 <sup>er</sup> degré (67)	Bureau de la formation continue 1 <sup>er</sup> degré DSDEN 67	ce.1er-degre67 formationcontinue @ac-strasbourg.fr	1. Télécharger et/ou imprimer les états de frais disponibles sur <a href="https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbgprod2_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement">https://partage.ac-strasbourg.fr/jcms/stbgprod2_4193804/fr/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement</a>  2. Compléter le formulaire des états de frais, le signer, joindre l'ordre de mission ainsi que les pièces justificatives le cas échéant.  3. Transmettre au service concerné.  Pour tout renseignement, s'adresser au gestionnaire de formation (les coordonnées figurent sur l'ordre de mission en haut à gauche).
Personnel du 1 <sup>er</sup> degré (68)	Bureau de la formation continue 1 <sup>er</sup> degré DSDEN 68	ce.formation-continue68 @ac-strasbourg.fr	
Personnel du 2 <sup>d</sup> degré, Personnel d'encadrement et ATSS <sup>(1)</sup>	École académique de la formation continue (EAFC)	ce.eafc @ac-strasbourg.fr	
Personnel AESH <sup>(2)</sup> (67)	Service de l'école inclusive – DSDEN 67	formationinitiale. aesh67@ac-strasbourg.fr, formationcontinue. aesh67@ac-strasbourg.fr	
Personnel AESH <sup>(2)</sup> (68)	Bureau de gestion administrative des AESH – DSDEN 68	ce.pplateforme-contratsaides @ac-strasbourg.fr	

<sup>(1)</sup> Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux

<sup>(2)</sup> Accompagnant des élèves en situation de handicap

## Dans le cadre d'un jury examen ou concours

**Contact :** division des examens et concours (Dec)  
*ce.examens-concours@ac-strasbourg.fr*

### **Demande de prise en charge :**

- saisir votre demande sur Imag'In depuis <https://pro.ac-strasbourg.fr/outils-et-services/prise-en-charge-des-frais-de-deplacement/>
- transmettre les pièces justificatives au service concerné.

## Pour besoins du service (réunions, service partagé...)

**Contact :** plateforme académique des frais de déplacements  
*ce.pplateforme-deplacements@ac-strasbourg.fr*

### **Demande de prise en charge :**

- saisir votre demande sur Chorus-DT depuis Arena, rubrique gestion des personnels / déplacements temporaires ;
- rattacher les pièces justificatives directement dans Chorus-DT ou les transmettre au service concerné.

## Changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie de Strasbourg ou mutés dans une académie outre-mer peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence (IFCR).

**Contact :** bureau du centre de services partagés (CSP) de la division des affaires financières, des services supports et de la transformation des services (DAFSSTS).

### **Demande de prise en charge :**

Le dossier de demande d'IFCR doit

comporter :

- le formulaire d'état de frais de changement de résidence ;
- l'arrêté de mutation/nomination ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- une pièce d'identité ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, qui dépendent de la situation antérieure ou familiale de l'intéressé.

Le montant de l'IFCR est calculé en fonction de la distance kilométrique la plus courte par la route de l'ancienne à la future résidence administrative et du nombre de personnes prises en charge.

Les frais de déménageur ou de location de véhicule ne sont pas remboursés.

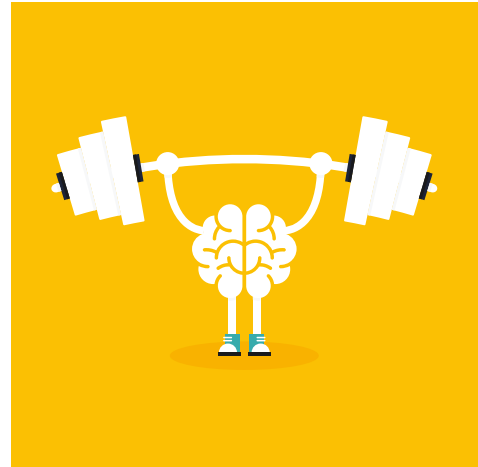
La demande est à adresser au bureau CSP de la DAFSSTS, au plus tôt trois mois avant la date du changement de résidence administrative et au plus tard douze mois après, par messagerie électronique au format pdf de préférence, à l'adresse suivante : *ce.daf-csp@ac-strasbourg.fr*

# La formation

L'École académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du programme académique de formation ou en réponse à des besoins locaux.

## Pour tous les personnels, l'EAFC de Strasbourg :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines et champs ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) à la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service ;
- organise des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques en lien avec la cellule Cardie du rectorat ;
- accompagne les groupes d'action / formation (GAF) pilotés par les inspecteurs ;



- aide à la mise en place des groupes professionnels par bassins (GPB) pour les personnels d'éducation et professeurs documentalistes ;
- est le partenaire pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- instruit et met en œuvre les demandes de formation individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation et de détachement.

En collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH) et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), l'EAFC est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels IATSS et d'encadrement.

Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

Les offres de formation sont publiées tout au long de l'année sur le site de l'EAFC :

<https://www.ac-strasbourg.fr/eafc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>



Vous y trouverez :

- les formations proposées aux différentes catégories de personnels : encadrement, personnels IATSS, enseignants du second degré, du premier degré, CPE, psyEN ;
- les formations intercatégorielles ou « parcours » ;
- les préparations aux concours internes ;
- les informations liées aux formations territoriales ou locales ;
- les informations liées aux formations à l'entrée dans le métier.

**Contactez l'École académique de la formation continue (EAFC) de Strasbourg :**

27 boulevard Poincaré  
Strasbourg - 03 88 23 39 09  
[ce.eafc@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.eafc@ac-strasbourg.fr)

# Les acteurs qui vous accompagnent

L'académie de Strasbourg, par ses différents acteurs, vous accompagne au plus près de vos besoins. « L'usager » est au cœur de nos objectifs.

## LE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE ET SON ÉQUIPE

Au-delà du pilotage de la structure, il participe à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des personnels, il vous oriente vers les interlocuteurs adaptés.

## LES CORPS D'INSPECTION DES 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>D</sup> DEGRÉS

Au-delà des rendez-vous de carrière, l'intervention des corps d'inspection peut être multiple : conseils, visites d'accompagnement, soutien des personnes dans leur action pédagogique, éducative, suivi des situations professionnelles en lien avec les chefs d'établissements, les directeurs d'école, la direction des ressources humaines, les acteurs RH.

## LES SERVICES GESTIONNAIRES

Chaque agent est rattaché à un service et dispose d'un interlocuteur privilégié qui le suit tout au long de sa carrière.

### Questions relatives à ma situation administrative

Je souhaite connaître mes droits, obligations, et être renseigné en cas de congés divers (maladie, formation, bonifié, maternité, paternité, etc.), d'autorisation d'absence, de demande de temps partiel, d'allègement de service, de cumul

d'activités, de demande disponibilités, de congés de formation, etc., je contacte mon gestionnaire.

### Questions relatives aux actes de gestion collective

Je souhaite connaître le calendrier de gestion (mouvements inter et intra académique), les modalités du rendez-vous de carrière, de mon évaluation, je contacte mon gestionnaire.

### Questions relatives à mon salaire

Je me questionne sur ma fiche de paye, le paiement d'heures supplémentaires, d'indemnités, etc., je contacte mon gestionnaire par téléphone ou via i-prof si je suis enseignant.

### Personnels enseignants du 2<sup>d</sup> degré

Je contacte la division des personnels enseignants (DPE) au 03 88 23 39 50 [ce.dpe@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe@ac-strasbourg.fr)

**Gestion individuelle et financière des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**  
03 88 45 92 13

[ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr)

**Gestion collective des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré (mutations, etc.)**

Bas-Rhin 03 88 45 92 13

[ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr)

Haut-Rhin 03 89 21 56 07

[i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr)

### Personnels administratifs et d'encadrement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

Je contacte la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE) au 03 88 23 38 81

[ce.dpae@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpae@ac-strasbourg.fr)

### **Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2<sup>d</sup> degré**

Je suis enseignant du 2<sup>d</sup> degré et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien, des conseils, des réponses personnalisées. Je contacte la chargée de mission :

*christiane.baldensperger*  
*@ac-strasbourg.fr* - 03 88 23 36 61

### **Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles**

Je suis professeur des écoles et je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien et des conseils. Je contacte le réseau d'aide (Resa), les mercredis en période scolaire uniquement.

**Resa67** : 07 77 73 41 43, de 13h30 à 16h30 les mercredis après-midi.

**Resa68** : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h les mercredis matin.

## **LES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICAUX**

### **Difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives, financières**

Je rencontre des difficultés professionnelles, personnelles, familiales, administratives ou financières en lien ou non avec mon activité professionnelle. Je contacte les assistants sociaux des personnels

**Bas-Rhin**

03 88 45 92 31

**Haut-Rhin**

Colmar - 03 89 21 56 56

### **Questions relatives à un problème de santé**

J'ai un problème de santé ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail. Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

#### **Bas-Rhin (Canopé)**

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,  
*ce.medecine-prevention67*

*@ac-strasbourg.fr* - 03 88 23 35 32

#### **Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)**

34 rue Grillenbreit à Colmar,  
03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant

1 rue A. Werner à Mulhouse,  
03 89 33 64 81

*ce.medecine-prevention68*

*@ac-strasbourg.fr*

## **LE SAPAS-RH (SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ET D'APPUI AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES)**

Il met en synergie différents professionnels (chargé de mission cellule d'écoute, chargé de mission handicap, psychologue du travail, conseillers RH de proximité) dont l'objectif est d'offrir aux agents un accompagnement personnalisé dans des domaines variés.

Ces professionnels travaillent dans la stricte confidentialité. Ils peuvent être amenés, avec l'accord de l'agent, à s'appuyer sur les différents acteurs de l'accompagnement pour solutionner les problématiques exposées (médecins, assistants sociaux, EAFC, etc.).

### **Questions relatives à un handicap**

**Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude.** Je souhaite connaître mes droits, être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la correspondante handicap académique ou les référentes départementales.

#### **Correspondante académique**

*correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr*  
ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

#### **Correspondantes Bas-Rhin pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

*anne.kretz@ac-strasbourg.fr*  
ou 06 82 30 64 19  
*anne.julliere@ac-strasbourg.fr*  
ou 03 88 45 92 12

#### **Correspondante Haut-Rhin pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

*mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr*  
ou 03 89 21 56 44

### **Problème professionnel de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle**

**Je souhaite évoquer ma situation dans un cadre confidentiel.**

Je souhaite être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la cellule d'écoute.  
*cellule-ecoute@ac-strasbourg.fr*

### **Conseil et accompagnement dans l'animation d'équipe**

**Vous êtes un chef de service, d'établissement ou IEN**

**Vous rencontrez des difficultés dans l'animation d'équipe, l'organisation du travail, la cohésion, l'adhésion aux projets, aux travaux collectifs ?**

Contactez le psychologue du travail pour un conseil dans un espace confidentiel et neutre (sur rendez-vous).

*psychologue-travail@ac-strasbourg.fr*  
03 88 23 35 74 ou 06.03.50.50.78

### **Questions relatives à une évolution professionnelle**

**Je souhaite changer d'orientation professionnelle.**

Je souhaite être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je m'interroge sur mon métier, je réfléchis à évoluer, je souhaite en parler, je souhaite élaborer et réaliser un **projet d'évolution professionnelle** : je contacte les conseillers RH de proximité.

#### **Les conseillers RH de proximité**

Anne-Marie Haller (67)  
Information générale sur l'évolution professionnelle, régulation des relations au travail  
03 88 23 36 89  
*ce.rhp67@ac-strasbourg.fr*

Alain Mary (67)  
Information générale sur l'évolution professionnelle  
03 88 23 36 08  
*alain.mary@ac-strasbourg.fr*

Valérie Coutret (68)  
Information générale sur l'évolution professionnelle, régulation des relations au travail  
03 89 21 56 01  
*ce.rhp68@ac-strasbourg.fr*

Sylvie Penalva (68)  
Information générale sur l'évolution professionnelle, accompagnement à la mobilité professionnelle  
06 83 99 18 83  
*sylvie.penalva@ac-strasbourg.fr*

## **L'accompagnement généraliste des ressources humaines de proximité**

Quelle que soit ma fonction, outre les questions relatives à une évolution professionnelle, je souhaite des informations sur les dispositifs de formation existant dans et hors éducation nationale :

**je prends contact sur [ProxiRH](#) :**

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH

## **Dispositif de facilitation des relations professionnelles**

**Quelle que soit ma fonction :**

- je rencontre une situation de difficulté relationnelle ou de conflit professionnel (entre pairs ou hiérarchique) ;
- j'éprouve le besoin d'être accompagné(e) par un tiers facilitateur neutre appartenant à une équipe formée à la médiation ;
- je souhaite nouer un dialogue dans un cadre sécurisé et garantissant la confidentialité des échanges, pour tendre vers une amélioration de la situation.

*“ La facilitation doit idéalement intervenir au plus tôt après le constat des premières difficultés pour prévenir l'aggravation de la situation.*

**Je prends contact sur [ProxiRH](#) :**

Arena > Gestion des personnels > Services RH > Plate-forme de gestion de rendez-vous RH > thématique « régulation des relations de travail et des situations de conflit »

*“ L'engagement dans le processus de facilitation est libre, de même que son interruption éventuelle en cours de processus.*

# Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques ont obtenu conjointement les deux labels « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ». Ces labels sont délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). L'académie de Strasbourg a obtenu la labellisation en 2022, aux côtés des académies de Rennes et Versailles, dans le cadre d'un projet porté par l'administration centrale.

Ces labels reconnaissent l'engagement de notre institution pour les politiques en faveur de l'égalité femmes/hommes et pour la prévention de toutes les discriminations. Basée sur un cahier des charges exigeant, la démarche donne lieu à un audit des services sur place par les auditeurs de l'Afnor et à une audition des dirigeants par les commissions ad hoc de l'Afnor, constituées de représentants de l'État, de représentants des organisations syndicales et d'experts RH.

## **La cellule d'écoute et de traitement académique des situations de risque psychosocial, de discrimination et de violence sexiste ou sexuelle**

Elle offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict res-


pect de la confidentialité et de la neutralité. Elle reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle.

**Contactez la cellule d'écoute**  
*cellule-ecoute@ac-strasbourg.fr*

## **Les formations**

Des formations nationales et académiques portant sur les discriminations et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont mis en place pour les personnels.

**Contactez l'E AFC**  
03 88 23 39 09  
*ce.eafc@ac-strasbourg.fr*  
<https://www.ac-strasbourg.fr/eafc-l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122488>



**Pour en savoir plus et découvrir  
le plan national d'action  
2021-2023 pour l'égalité  
professionnelle entre les femmes  
et les hommes :**

[www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-l-egalite-professionnelle-9284](http://www.education.gouv.fr/le-ministere-s-engage-pour-l-egalite-professionnelle-9284)

**Chiffres clés (2022-2023)**

**31 109** personnels dans le secteur public

**73,8%** du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin, soit **7** personnels sur 10

**Part des femmes dans l'effectif public**

**86,2%** des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**84,1%** des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)

**80,6%** des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)

**59,6%** des enseignants du 2<sup>d</sup> degré

**57%** des personnels d'inspection

**55,6%** des personnels de direction



# Des outils, des services, des ressources pour vous aider

## Le compte académique

Il est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle, nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur (ou identifiant) est généralement composé de la première lettre de votre prénom, suivie de votre nom (exemple : jdupont pour Jean Dupont).

Ce compte permet également aux personnels en service académique d'ouvrir leur session bureautique.

Rendez-vous sur <https://courrier.ac-strasbourg.fr> muni de votre identifiant et de votre Numen qui est votre mot de passe par défaut et suivre le lien « Changer son mot de passe » pour définir un mot de passe (si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous à votre gestionnaire).

## L'intranet académique Partage

Pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche, l'Éducation nationale propose un intranet à destination de l'ensemble de ses personnels.

Partage (<https://partage.ac-strasbourg.fr>) est le canal de communication de l'académie vers tous les agents. Vous pouvez vous y connecter avec votre identifiant de messagerie.

Vous y retrouverez l'actualité de l'académie, les circulaires et les applications dont vous avez besoin. Il donne accès notamment à :

- la messagerie académique ;
- mon bureau numérique (MBN), espace numérique de travail pour tous les acteurs du second degré ;
- le portail des directeurs d'école ;
- les portails Arena d'accès aux applications.

À noter, un guide utilisateur est disponible sur la [page d'accueil de Partage](#) ▶



## **Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)**

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof et I-Professionnel (suivi de carrière), Chorus DT (frais de déplacement), m@gistere (formations), annuaire académique, etc.

Vous pouvez vous y connecter, depuis Partage, selon votre localisation :

### **depuis un service académique**

<https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

### **depuis le réseau administratif d'un établissement**

<https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena/>

### **depuis tout lieu ayant une connexion à internet**

<https://si.ac-strasbourg.fr/arena/>

Des documentations sur les applications nationales et académiques (Delis) sont également disponibles depuis Arena dans la rubrique *Intranet, référentiels et outils*.

## **Les outils de travail collaboratif et de travail à distance**

Depuis l'intranet Partage, vous trouverez dans Mes applications des outils de travail collaboratif :

- Tribu (plateforme collaborative interacadémique - partage de documents).
- Visio-agents (web-conférences).
- Evento (planification de réunions).

Une plateforme nationale <https://portail.apps.education.fr/> propose les outils essentiels du quotidien à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale : espace de stockage, partage de documents et de media, rédaction partagée, blogs, etc.

## **Travailler en toute sécurité**

L'usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d'information [ssi.ac-strasbourg.fr](https://ssi.ac-strasbourg.fr), rubrique *Publications*.

Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (bonnes pratiques, possibilité de signaler un incident de sécurité, etc.).

## **Les outils de la région académique Grand Est**

Les personnels relevant d'un service régional ou d'un service interacadémique peuvent bénéficier d'une adresse de messagerie de région académique. L'utilisation d'outils partagés au niveau de la région académique se met en place progressivement.

## L'assistance informatique

Le guichet unique KRIST@L



KRIST@L centralise et simplifie les demandes d'assistance et de service, tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis. Vous y accédez depuis : l'intranet Partage (ou via Arena, rubrique *Support et assistance*). Votre demande arrive directement au service concerné et est traitée dans les meilleurs délais.

**Depuis KRIST@L vous pouvez :**

- demander de l'aide, un conseil, ou de l'assistance (panne, incident) ;
- proposer une amélioration des services offerts (demande d'évolution, d'amélioration) ;
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier et retrouver l'historique de vos demandes.

## La météo du numérique



Le service « Météo du numérique » est un outil de visualisation de l'état de fonctionnement des services numériques, disponible à l'adresse <https://meteo-du-numerique.ac-strasbourg.fr>. Accessible depuis toute connexion Internet, il ne nécessite aucune authentification. Il permet de consulter les conditions actuelles des principaux services numériques de

l'académie. Cette page web constitue une ressource pratique pour suivre et évaluer rapidement la performance des différents services numériques académiques.

## La délégation régionale académique au numérique pour l'éducation (Drane)

[www.dane.site.ac-strasbourg.fr](http://www.dane.site.ac-strasbourg.fr)

La Drane pilote au niveau de la région académique la politique numérique au service de la pédagogie. Parmi ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
  - impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) ;
  - piloter la formation *au* et *par* le numérique, en collaboration avec l'école académique de la formation continue (EAFC) ;
  - développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique *Moodle* ;
  - suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
  - accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés dans les établissements et les écoles.
- La Drane est répartie sur trois sites, un par académie.

## **Le numérique dans les établissements**

Le chef d'établissement dirige le comité de pilotage du numérique, chargé d'impulser et de piloter les usages du numérique au sein de l'établissement. Y siègent les principaux acteurs du numérique, dont le référent numérique, la personne ressource au numérique (PRN) et l'administrateur de l'espace numérique de travail (ENT). Chaque établissement peut être accompagné par la Drane dans la mise en œuvre du volet numérique de son projet d'établissement.

## **Le numérique dans les écoles**

La Drane accompagne, aux côtés des inspecteurs de l'Éducation nationale et des personnes ressources des circonscriptions (ERUN) le déploiement des usages ainsi que d'un ENT propre aux écoles, en partenariat avec les collectivités. Elle intervient, en coordination avec les Dasen, sur le champ de la formation au et par le numérique des personnels du premier degré, dans le cadre de l'EAFC.

## **L'espace numérique de travail mon bureau numérique (MBN)**

<https://www.monbureaunumerique.fr/>

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique *Moodle* ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication :  
messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques.

## **Pédagogie avec Moodle**

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.



Le site internet de l'académie [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)

## Le site internet de l'académie

Le site internet « grand public » a été totalement reconstruit et repensé dans le respect de la nouvelle charte de l'État (sécurité, accessibilité, protection des données personnelles). L'accès à l'information est simplifié afin que chacun trouve l'information le plus rapidement possible. Son ambition est également de partager la vie de l'académie de Strasbourg avec plus d'actualités académiques, professionnelles et des établissements.

<https://www.ac-strasbourg.fr/>

## L'espace pédagogique

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/> héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations

école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques... Des enseignants animent et enrichissent quotidiennement cet espace.

## L'ACADÉMIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://x.com/acstrasbourg>



LinkedIn  
<https://www.linkedin.com/company/academie-de-strasbourg/>

# Réseau Canopé, des formations pour tous les acteurs de l'éducation

Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé conçoit et met en œuvre une offre nationale de ressources et de formations, au et par le numérique, en présentiel et à distance. Reconnu pour la qualité des processus mis en œuvre pour ses actions de formation, Réseau Canopé est certifié Qualiopi.

L'opérateur accompagne, non seulement les enseignants et les équipes pédagogiques du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degrés, mais aussi les personnels administratifs des rectorats et des DSDEN. Son offre de formation est construite en lien avec les services ministériels et académiques ainsi qu'avec les partenaires éducatifs.

**Pour répondre aux enjeux éducatifs et sociétaux contemporains, Réseau Canopé structure son offre autour de grandes thématiques :**

- éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République ;
- éducation à la transition écologique et sociale, et au développement durable ;
- école inclusive ;
- bien-être à l'école ;
- culture et usages du numérique éducatif ;
- éducation aux médias et à l'information ;
- coéducation ;
- pratiques pédagogiques collaboratives et innovantes.

**Un accompagnement dès votre entrée dans le métier et tout au long de votre carrière**

L'espace « **Premiers pas dans le métier d'enseignant** » accompagne les nouveaux enseignants, de la maternelle au lycée, dans leur prise de poste et la découverte de leurs missions professionnelles. Vous y trouverez des conseils pratiques, des sélections de ressources en ligne et de formations à distance

pour vous aider à vivre cette année scolaire dans les meilleures conditions. Cette plateforme est entièrement gratuite. Parmi les nouveautés cette année, connectez-vous pour découvrir le cartable numérique du nouvel enseignant offert par Réseau Canopé.

[www.reseau-canope.fr/premiers-pas-dans-le-metier-denseignant.html](http://www.reseau-canope.fr/premiers-pas-dans-le-metier-denseignant.html)

Si vous débutez dans le métier, la **plateforme e-INSPE** vous propose des parcours de formation en autonomie et éventuellement avec l'accompagnement d'un formateur. Ces parcours sont accessibles gratuitement en ligne tout au long de votre formation initiale et durant vos premières années d'exercice, pour découvrir, approfondir et mettre en pratique.

[www.e-inspe.fr](http://www.e-inspe.fr)

La **région académique Grand Est aux côtés de Réseau Canopé Grand Est** vous propose à nouveau cette année un **plan de formation de rentrée totalement en ligne** d'une douzaine de parcours. Nous vous invitons à suivre les actualités de votre académie en cette fin d'année scolaire pour ne rien manquer de cette offre.

**Canotech** propose des modules de formation gratuits pour tous les enseignants (webinaires, conférences d'experts, vidéos). L'accès est en ligne et à la carte pour une utilisation simple et rapide. [www.canotech.fr](http://www.canotech.fr)

Les podcasts **Extra classe** vous offrent des témoignages d'experts et de membres de la communauté éducative, et de précieux partages de pratiques. [www.extraclasse.reseau-canope.fr](http://www.extraclasse.reseau-canope.fr)

Enfin les **parcours m@gistère** vous permettent d'approfondir vos connaissances sur différents aspects pédagogiques, champs disciplinaires ou dans un domaine précis, en toute autonomie et en libre accès. [www.magistere.education.fr](http://www.magistere.education.fr)

### Un service en proximité

Les Ateliers Canopé, présents dans chaque département, accueillent l'ensemble de la communauté éducative dans des espaces dédiés à la formation, à l'échange, au partage de pratiques, et à l'innovation pédagogique. Ils proposent, dans chaque département, des formations en présentiel et en distanciel.

Dans votre académie de Strasbourg, venez à la rencontre de nos équipes dans nos Ateliers Canopé de Strasbourg et de Mulhouse.

### Vous pouvez entrer dans un Atelier Canopé :

- pour travailler aux côtés d'autres enseignants sur l'élaboration de séances pédagogiques ou de ressources et profiter ainsi de ses espaces de création, de coconstruction et de la capacité de Réseau Canopé à mettre en lumière votre travail ;
- pour suivre une formation aux nouveaux enjeux éducatifs, adaptée à vos besoins et basée sur l'échange et la mise en pratique ;
- pour expérimenter des pratiques, des outils – seul ou avec vos collègues, avec vos élèves, du public ou même

- des partenaires – grâce à la mise à disposition d'espaces d'expérimentation et de matériels innovants ;
- pour échanger avec un de nos médiateurs au sujet d'une thématique qui vous tient à cœur et bénéficier de son expertise, de son ingénierie pédagogique et, le cas échéant, de son travail de veille.

### Contacts

#### Atelier Canopé 67 - Strasbourg

23, rue du Maréchal Juin, Strasbourg  
Tél. 03 76 24 03 20

Mail : [contact.atelier67@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier67@reseau-canope.fr)

Web : [www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-67-strasbourg](http://www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-67-strasbourg)

Facebook : [www.facebook.com/canope67](https://www.facebook.com/canope67)

#### Atelier Canopé 68 - Mulhouse

7, rue du Chanoine Winterer,  
Mulhouse

Tél. 03 89 56 23 89

Mail : [contact.atelier68@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier68@reseau-canope.fr)

Web : [www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-68-mulhouse](http://www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-68-mulhouse)

Facebook : [www.facebook.com/canope68](https://www.facebook.com/canope68)



## Quelques sigles et acronymes

<b>Arena</b>	Portail d'accès aux ressources Éducation nationale et académique
<b>ASH</b>	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
<b>Atsem</b>	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
<b>ATSS</b>	(Personnels) Administratifs, techniques, de santé et sociaux
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>CAEN</b>	Conseil académique de l'Éducation nationale
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>Cardie</b>	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
<b>CDEN</b>	Conseil départemental de l'Éducation nationale
<b>CDI</b>	Centre de documentation et d'information
<b>Cesc</b>	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>Cham/Chad</b>	Classes à horaires aménagés musique / danse
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation
<b>Cirrus</b>	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs
<b>Clemi</b>	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
<b>CPE</b>	Conseiller principal d'éducation
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles
<b>CSAIO</b>	Chef du service académique de l'information et de l'orientation
<b>CTA</b>	Comité technique académique
<b>CTSD</b>	Comité technique spécial départemental
<b>CVL/CVC</b>	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
<b>Daac</b>	Délégation académique à l'action culturelle
<b>Dafpic</b>	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
<b>Dafor</b>	Délégation académique à la formation des personnels
<b>Dane</b>	Délégation académique au numérique pour l'éducation
<b>Dareic</b>	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
<b>Darilv</b>	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
<b>Dasen</b>	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
<b>Depp</b>	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet
<b>DSDEN</b>	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
<b>EAFC</b>	École académique de la formation continue
<b>EDD</b>	Éducation au développement durable
<b>EMS</b>	Équipe mobile de sécurité
<b>ENT</b>	Espace numérique de travail
<b>EPI</b>	Enseignements pratiques interdisciplinaires
<b>EPL</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>Eréa</b>	École régionale d'enseignement adapté
<b>Gip-Fcip</b>	Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle

<b>Greta</b>	Groupement d'établissements pour la formation continue
<b>IA-IPR</b>	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
<b>IEN-ET / EG</b>	Inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général
<b>Inspé</b>	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
<b>ITRF</b>	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
<b>MLDS</b>	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
<b>Onisep</b>	Office national d'information sur les enseignements et les professions
<b>PAE</b>	Point d'accueil et d'écoute
<b>Peac</b>	Parcours d'éducation artistique et culturelle
<b>Pial</b>	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
<b>PsyEN</b>	Psychologue de l'Éducation nationale
<b>Rep / Rep+</b>	Réseau d'éducation prioritaire / renforcé
<b>SAIO</b>	Service académique de l'information et de l'orientation
<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>UFA</b>	Unité de formation d'apprentis
<b>Ulis</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>UPE2A</b>	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classes destinées à l'accueil des élèves non francophones)
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience

Retrouvez la liste complète des sigles et acronymes en usage sur

<https://www.education.gouv.fr/glossaire>

# Adresses utiles

## **Rectorat de l'académie de Strasbourg**

[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 9  
Tél. 03 88 23 37 23  
27 boulevard Poincaré  
(Ressources humaines)  
67975 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 23 37 23

## **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin**

[www.ac-strasbourg.fr/dsden67](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden67)  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 45 92 92

## **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin**

[www.ac-strasbourg.fr/dsden68](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden68)  
52-54 avenue de la République BP 60092  
68017 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 21 56 56

## **Délégation régionale de l'Onisep**

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 09 35

## **Atelier Canopé 67 - Strasbourg**

[contact.atelier67@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier67@reseau-canope.fr)  
23 Rue du Maréchal Juin,  
67007 Strasbourg  
Tél. 03 88 45 51 60  
@Canope\_67

## **Atelier Canopé 68 - Mulhouse**

[contact.atelier68@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier68@reseau-canope.fr)  
7 Rue du Chanoine Winterer,  
68100 Mulhouse  
Tél. 03 89 56 23 89  
@Canope\_68

## **Université de Strasbourg (Unistra)**

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)  
4 rue Blaise Pascal - CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 68 85 00 00

## **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)**

- [espe.unistra.fr/accueil](http://espe.unistra.fr/accueil)  
141 avenue de Colmar  
67100 Strasbourg  
Tél. 03 88 43 82 00
- 1 rue Frœhlich  
67604 Sélestat  
Tél. 03 88 58 02 50
- 12 rue Messimy  
68025 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 21 60 40

## **Université de Haute-Alsace (UHA)**

[www.uha.fr](http://www.uha.fr)  
2 rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 33 60 00

## **Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)**

[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)  
1 quai du Maire Dietrich  
BP 50168  
67004 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 21 28 00

## **Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant**

1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 33 64 66

## **Préfecture de la région Grand Est**

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5 place de la République  
67073 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 21 67 68

## **Préfecture du Haut-Rhin**

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)  
7 rue Bruat - BP 10489  
68020 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 29 20 00

## **Direction régionale des affaires culturelles Grand Est**

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est)  
2 place de la République  
67082 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 57 00

## **Conseil régional Grand Est**

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 68 67

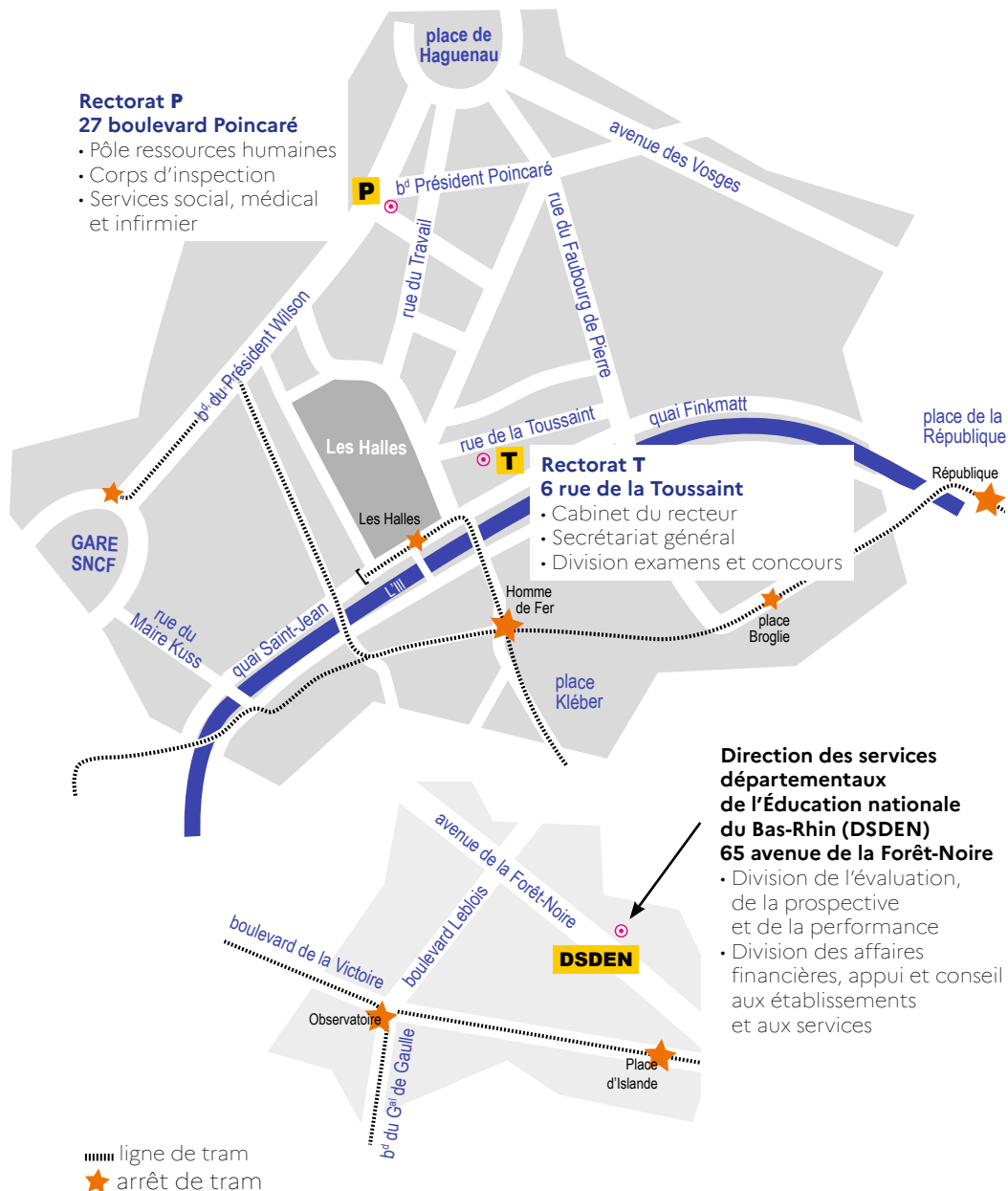
## **Collectivité européenne d'Alsace - Strasbourg**

<https://www.alsace.eu/>  
Place du Quartier Blanc  
F-67964 Strasbourg Cedex 9  
03 69 49 39 29

## **Collectivité européenne d'Alsace - Colmar**

<https://www.alsace.eu/>  
100 Avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex  
03 69 49 39 29

# Plan d'accès aux services du rectorat



**Horaires d'ouverture des sites au public**  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

# Calendrier des vacances scolaires 2024-2025\*

<b>Prérentrée des enseignants</b>	vendredi 30 août 2024
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	lundi 2 septembre 2024
<b>Vacances de la Toussaint</b>	fin des cours : samedi 19 octobre 2024 reprise des cours : lundi 4 novembre 2024
<b>Vacances de Noël</b>	fin des cours : samedi 21 décembre 2024 reprise des cours : lundi 6 janvier 2025
<b>Vacances d'hiver</b>	fin des cours : samedi 8 février 2025 reprise des cours : lundi 24 février 2025
<b>Vacances de printemps</b>	fin des cours : samedi 5 avril 2025 reprise des cours : mardi 22 avril 2025
<b>Vacances d'été</b>	fin des cours : samedi 5 juillet 2025

\*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

## Jours fériés 2024-2025

**Toussaint** : vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024  
**Armistice 1918** : lundi 11 novembre 2024  
**Noël** : mercredi 25 décembre 2024  
**Saint-Étienne** : jeudi 26 décembre 2024  
**Jour de l'an** : mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025  
**Vendredi Saint** : vendredi 18 avril 2025  
**Lundi de Pâques** : lundi 21 avril 2025  
**Fête du travail** : jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025  
**Victoire 1945** : jeudi 8 mai 2025  
**Ascension** : jeudi 29 mai 2025  
**Lundi de Pentecôte** : lundi 9 juin 2025



Victoria,  
professeure des écoles.

S'engager auprès de ceux  
qui se mettent au service  
des autres, c'est ça être  
assurément humain.



Assurément  
Humain



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 9  
Tél. 03 88 23 37 23  
**Le portail de l'Éducation  
nationale en Alsace**  
[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)